



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de l'Essonne – Arrondissement d'Étampes



Contrat de location de la salle Fernand Pelletier

Le présent contrat de location est établi entre la Mairie de Mondeville domiciliée au 18 Grande Rue, 91590 Mondeville

Et

☐ Un particulier : (Nom, prénom)

☐ Une association : (Nom)

Représentée par :

En qualité de :

Adresse :

Tél :

e-mail :

Période de location : Du vendredi / / à 18 h 00 au dimanche / / à 18 h 00.

La remise des clés sera effectuée à la salle le vendredi à 18h.

Si vous souhaitez visiter la salle en amont, veuillez prendre rendez-vous au 01.64.98.31.03

☐ Mondevillois : 400€

☐ Extérieurs : 900€

CHEQUES à l'ordre de : Comité Animation Régie Recettes

La Mairie accuse réception des éléments ci-après lors de la **réservation** :

- Attestation d'assurance (Nom) reçue le / /
- Acompte Frais de location (50% Montant) reçu le / /
- Conditions générales de location signées, reçues le / /

La Mairie accuse réception des éléments ci-après lors de la **remise des clés** :

- Solde Frais de location (50% Montant) reçu le / /
 - Option « Vaisselle 100 Couverts » : 50€ reçu le / /
 - Cautions « Ménage + Dégâts » : 2 chèques de 200€ et 800€ reçus le / /
- Qui seront restitués ou envoyés dans la semaine suivante.

A Mondeville, le / / .

Le représentant de la Mairie,
(Nom, prénom, signature)

Le Locataire,
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



Mairie de Mondeville

18 Grande Rue - 91590 Mondeville - 01 64 98 31 03 / mairie@mondeville91.fr

Mondeville mon Village / www.mondeville91.fr



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de l'Essonne – Arrondissement d'Étampes



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION SALLE FERNAND PELLETIER

- Le contrat de location est strictement personnel. Vous ne pouvez sous-louer la salle Fernand Pelletier à une autre personne ou association.
- La capacité de la salle Fernand Pelletier ne peut excéder 100 personnes.
- Vous vous engagez à respecter le voisinage, notamment après 22h00 (en fermant les portes et en maintenant un niveau sonore convenable).
- Vous vous engagez à maintenir la salle Fernand Pelletier et ses abords extérieurs dans leur état initial. Vous êtes responsable en cas de vol ou de dégradation pendant la durée de la location.
- La prise en charge et le retour des clés se fait lors de l'état des lieux, à l'heure indiqué sur le contrat de location.
- En cas de dégradation, de défaut de nettoyage ou de perte de matériel, la Mairie fera établir les devis nécessaires à la remise en état des locaux ou abords. Toute ou partie des cautions seront restituées la semaine suivant la location.
- **En fin de location veuillez laisser les tables dépliées pour que l'état des lieux puisse être réalisé aisément. Elles devront être repliées et rangées après l'état des lieux.**
- La grille des tarifs de location est valable pour l'année en cours. Une réservation pour l'année suivante est possible, avec acceptation d'une éventuelle modification tarifaire. La location pour la Saint-Sylvestre est soumise à une tarification spéciale. La location à la journée s'effectue hors période scolaire et uniquement pour les Mondevillois. *(Excepté le vendredi, samedi et dimanche).*
- La baignade est strictement interdite dans la mare naturelle présente derrière la salle. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des adultes, et la mairie décline toute responsabilité.
- La location de la salle Fernand Pelletier ne privatise pas l'accès au terrain multisports, ni au terrain de pétanque, ni au parking arrière.
- Des crochets sont disponibles sur les murs, l'usage du scotch est proscrit.
- La salle ne constitue pas un hébergement.
- L'utilisation et l'installation de barbecue extérieur, de structure gonflable ou autre sont soumis à autorisation.

La réservation est faite après réception en mairie :

- du chèque d'acompte (50%) du montant de la location (encaissé immédiatement),
- d'une attestation d'assurance comprenant la responsabilité civile,
- d'un justificatif de domicile,
- d'une pièce d'identité,
- des présentes conditions signées.

La remise des clés le jour de la location ne sera faite qu'après réception :

- du chèque de caution « dégâts matériels » de 800€,
- du chèque de caution « ménage » de 200€,
- du chèque de location de vaisselle le cas échéant, à savoir 50 euros.
- du chèque du solde (50% restants) de la location.

Condition d'annulation : La location peut être annulée au plus tard 30 jours avant la date de location.

En cas de problème pendant la période de location vous pouvez contacter l'élu d'astreinte au 06 83 64 07 30.

Fait à Mondeville, le / / .

Le locataire, (Nom, Prénom, Signature) accompagné de la mention « Lu et approuvé »



Mairie de Mondeville

18 Grande Rue - 91590 Mondeville - 01 64 98 31 03 / mairie@mondeville91.fr

Mondeville mon Village / www.mondeville91.fr